

SD./GF

Ministère de l'Education
Nationale

E T A T F R A N C A I S

Beaux-Arts

22 MAI 1944 A R R E T É

Direction des Services
d'Architecture - Sites

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à
l'Education Nationale,

Inventaire des Sites

92

Vu la loi du 2 Mai 1930, réorganisant la protection des Monuments Naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission Départementale des Monuments Naturels et des Sites de la Haute-Garonne dans sa séance du 21 Septembre 1942;

A R R E T É

Art. 1er - Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général la Place des Couverts et ses abords à MONTESQUIEU-VOLVESTRE (Haute-Garonne).

Délimitation du site :

Nord-Ouest, ligne fictive parallèle à la rue des Ollières et passant à 10 m. derrière les façades Nord-Ouest de cette rue, après la parcelle I433 la rue prolongeant la rue des Ollières.

Nord-Est, Promenade Nord-Est.

Sud-Est, ligne fictive passant à 10 m. derrière les façades Sud-Est de la rue Mage et de son prolongement vers le Nord-Est à partir de la parcelle 27 : rue Mage.

Sud-Ouest, ligne fictive Nord-Ouest de la rue Mage, 10 m. derrière façades Sud-Ouest de la Place, 10 m. derrière les façades Sud-Ouest de la rue des Ollières = chaussée de la rue des Ollières.

Parcelles cadastrales visées :

927 à 929.934 à 936.939 à 944.975.976.977.979.980.1006 à 1033.1035.1037 à 1044.1047.1048.1049.1051.1052.1053.1191 à 1193.1196 à 1199.1201.1202.1204.1206.1207.1433. section C.

L'Eglise St-Victor est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Art. 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la Commune de Montesquieu-Volvestre et aux propriétaires intéressés dont les noms figurent sur la liste annexée au présent arrêté, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution./.

Paris, le 10 Mars 1944

Par délégation,

Le Conseiller d'Etat,

Secrétaire Général des Beaux-Arts :

Pour ampliation,
Le Chef du Bureau des
Monuments Historiques
et des Sites :

signé : L. HAUTECOEUR.

Contre-Signé